

# Aménagement de l'extension du Parc de la Vallée de l'Escaut II

Présentation publique décembre 2020

Concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme



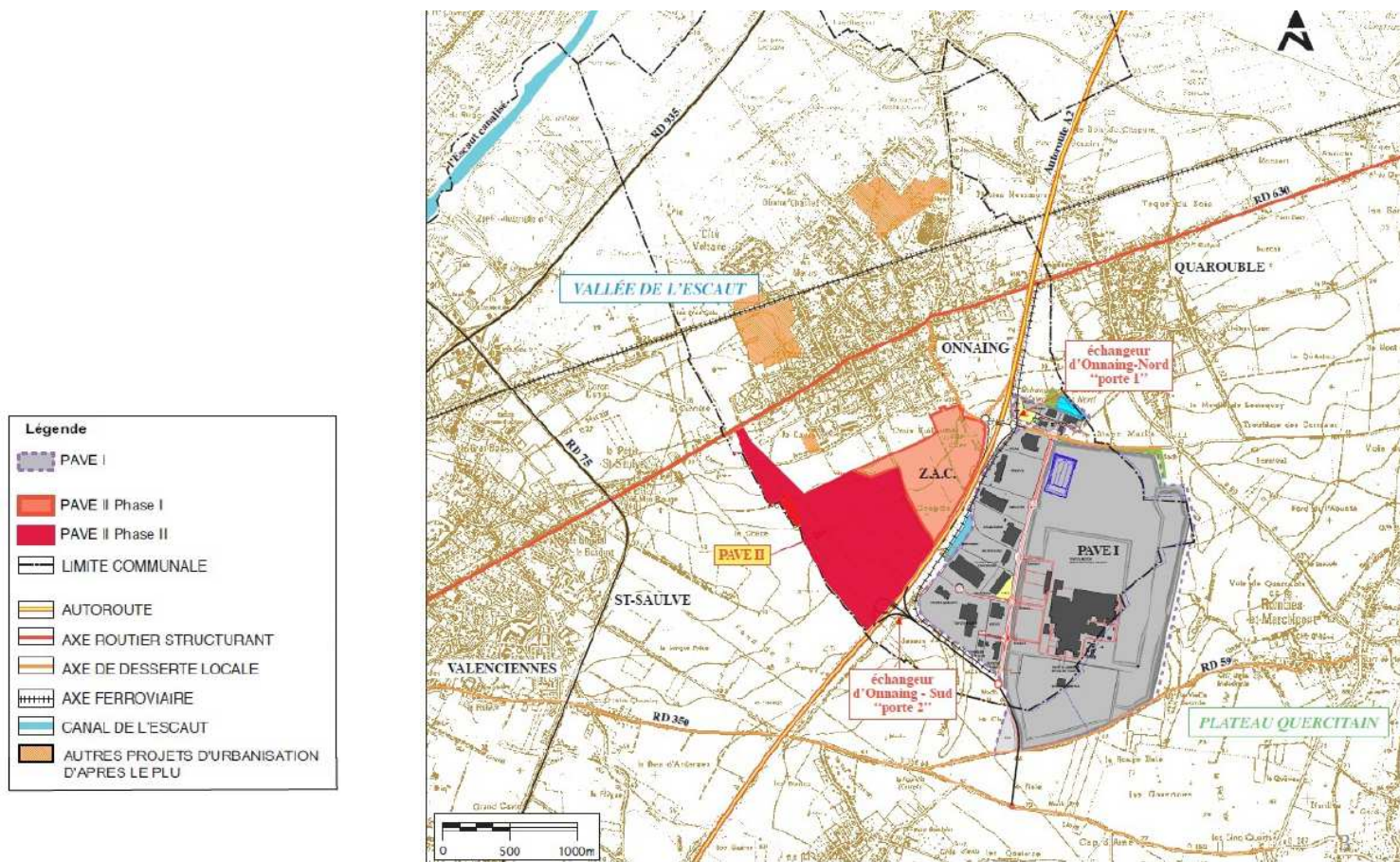
- 1. Objet de la concertation et rappel du cadre juridique**
- 2. Contexte**
- 3. Synthèse des études pré-opérationnelles**
- 4. Présentation du projet**
- 5. Planning des prochaines échéances**



Bocquet  
03 20 87 87 59



# 1. Objet de la concertation – Extension du Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut II



Aménagement de l'extension du PAVE II – Décembre 2020 - 4



## 1. Cadre juridique

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, toute création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) doit faire l'objet d'une concertation préalable.

Cette concertation préalable constitue une étape importante qui permet **d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.**

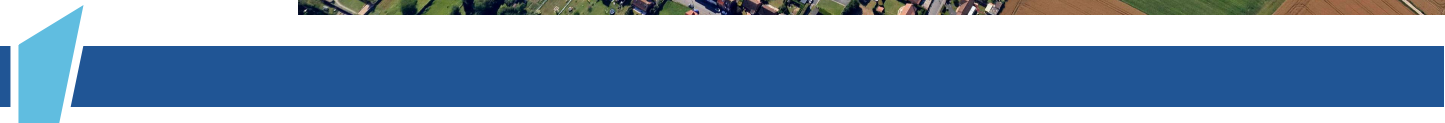


L'étude d'impact et l'avis donné sur cette étude par l'Autorité Environnementale ont également été mis à disposition de la population.

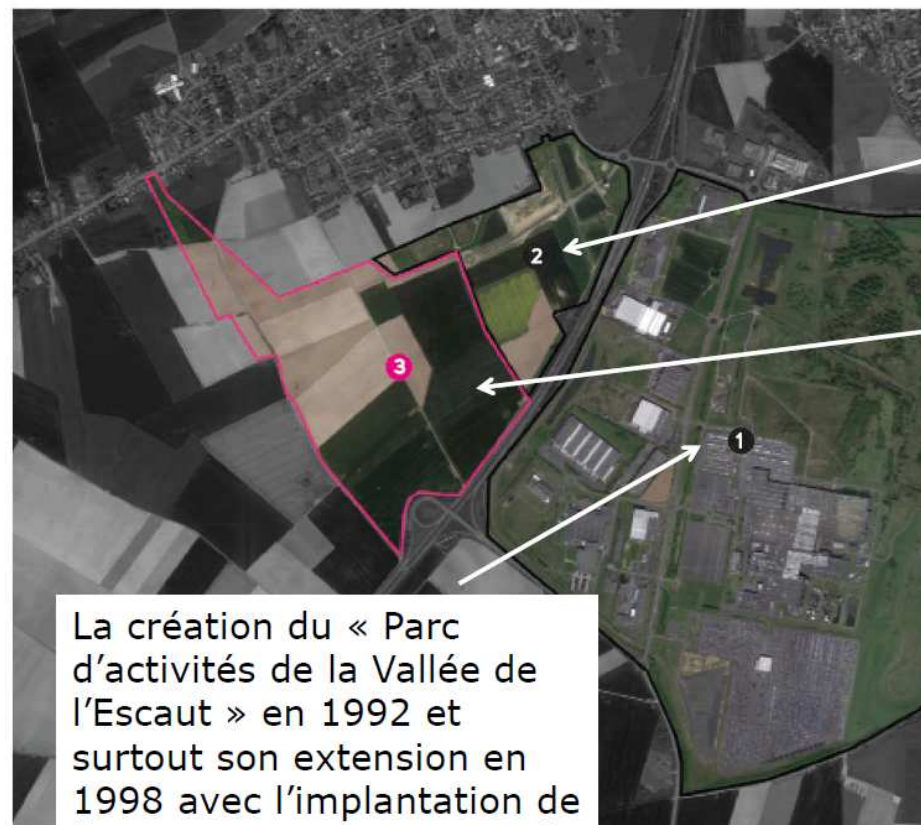


# CONTEXTE

Bocquet  
03 20 87 87 59



## 2. Le Parc d'Activité de la Vallée de l'Escaut



Prévue sur environ 120 ha, la 1<sup>ère</sup> phase de l'extension a été réalisée sous forme de ZAC sur environ 40 ha.

Le présent projet concerne la 2<sup>ème</sup> phase de réalisation envisagée sur environ 80 ha.

- ❶ **PAVE I - 2001**  
Zone d'activités d'env. 350 hectares
- ❷ **PAVE II - 2011**  
Première extension env. 40 hectares
- ❸ **Secteur d'étude - 2018**  
Seconde extension env. 80 hectares

ZAC

La création du « Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut » en 1992 et surtout son extension en 1998 avec l'implantation de l'usine Toyota ont permis la création de 5000 emplois.



## 2. Avancement de la commercialisation du PAVE



Aménagement de l'extension du PAVE II – Décembre 2020 - 8





## 2. Avancement de la commercialisation du PAVE II



Vue aérienne du projet depuis l'angle Sud vers le Nord



19 hectares « Projet Goodman »  
Une plateforme logistique de 82 000 m<sup>2</sup>  
Créateurs d'emplois

Permis de construire obtenu

## 2. Avancement de la commercialisation du PAVE II



4 hectares « Programme Duval »  
Pôle Restauration – hôtellerie – activités  
artisanales

3 restaurants – 1 Hôtel de 70 chambres  
41 cellules de 250 m<sup>2</sup> modulables

Permis de construire obtenu

## 2. Déficit de foncier disponible sur le territoire

Sur les 22 parcs d'activités de Valenciennes Métropole, seuls 7 parcs offrent encore quelques disponibilités foncières :

- ❑ 2 Parcs dédiés à la mobilité et au numérique : Transalley à Famars et les Rives de l'Escaut à Anzin
- ❑ 2 Parcs dédiés aux PME / TPE (petites parcelles) : Pol'éco à Bruay-sur-Escaut et Champs du puits à Vicq
- ❑ 3 Parcs destinés aux PME Industrie/logistique (grandes et moyennes parcelles) : Aérodrome à Prouvy-Rouvignies, les Dix Muids à Marly et la Vallée de l'Escaut à Onnaing (7,4 ha disponibles)

➔ La CAVM ne dispose plus de parcelle supérieure à 3,2 ha

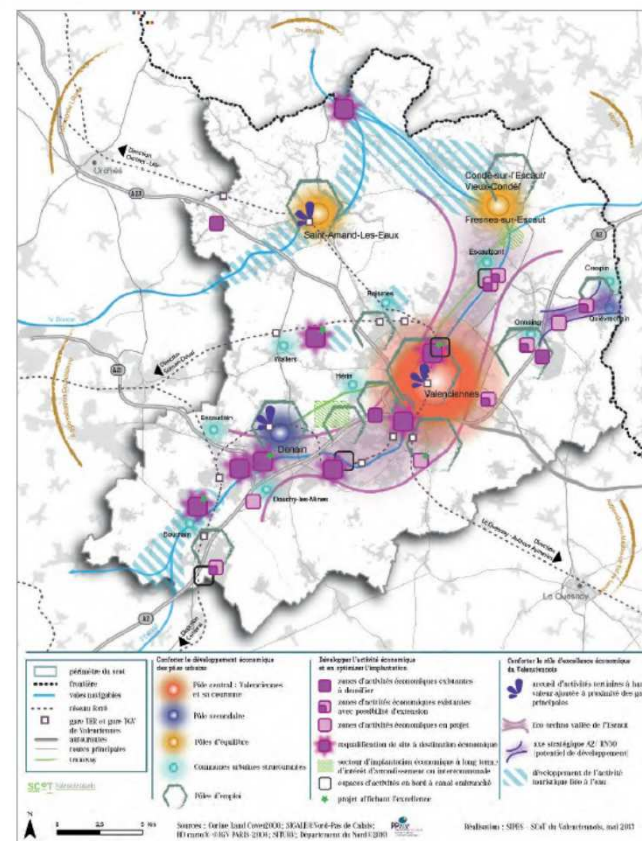
## 2. Les enjeux de l'extension

- ❖ Créer un nouveau pôle économique destiné à l'accueil de nouvelles entreprises
- ❖ Valoriser le territoire
- ❖ Attirer de nouveaux investisseurs favorisant la création d'emplois afin d'éviter le départ des plus qualifiés vers les pôles d'emplois

## 2. Un projet prévu de longue date au Schéma de Cohérence Territoriale

Déjà inscrit dans le Schéma Directeur de l'Arrondissement de Valenciennes de 2002, et reprise dans le SCOT de 2014

Carte n° 8 : Mettre en place les conditions d'une dynamique économique ambitieuse





**SYNTHESE DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES**

Bocquet  
03 20 87 87 59

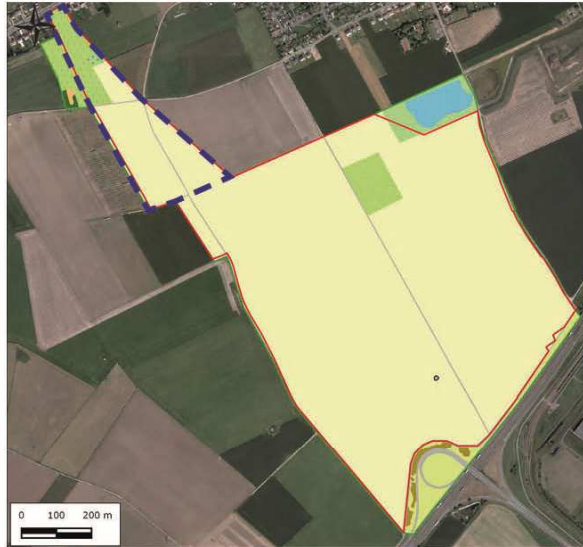


### 3. Les contraintes d'aménagement



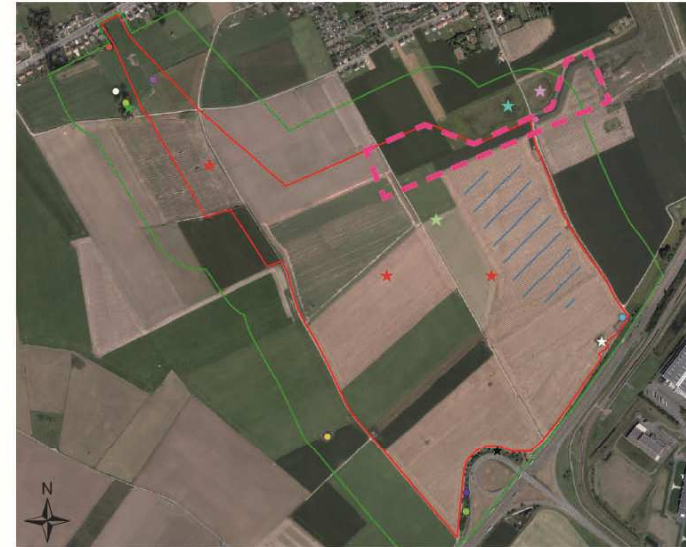
-  Blockhaus
-  Ligne RTE
-  Pylônes de la ligne RTE

### 3. Conclusions de l'étude Faune Flore



Analyse des habitats actuels présents sur les 80 hectares. Il a été décidé que la partie nord entre le parc d'activités et la RD 630 resterait intacte. Elle reste à l'intérieur de la ZAC mais ne fait l'objet d'aucun projet. ( [ ] ).

<b>Légende</b>	
Zone d'étude Flore-Habitats	Prairie semée "fleurie" (85.2)
Périmètre du projet	Friche herbacée vivace (87.1)
<b>Habitats (CORINE biotopes)</b>	
Grande culture (82.1)	Fourrés (31.81)
Prairie mésophile pâturée eutrophile (38.1)	Ourliet nitrophile (37.72)
Prairie mésophile mixte (38.1)	Bosquet rudéralisé (83.32)
Prairie semée (81.1)	Bassin de rétention (89.23 x 53.1)
	Blockhaus (86.2)
	Voirie (86.2)



Localisation de l'avifaune d'intérêt. Présence d'un **Busard Cendré**, une espèce rare, qui nécessite une zone de compensation située au nord de l'opération ( [ ] ).

<b>Légende</b>	
Zone de projet	Linotte mélodieuse
Zone d'étude faune	Etourneau sansonnet
<b>Avifaune nicheuse d'intérêt</b>	
Alouette des champs	Fauvette des jardins
Bruant jaune	Bergeronnette printanière
Bouscarle de Cetti	Bergeronnette grise
Chardonneret élégant	Hypolaïs polyglotte
Faucon crécerelle	Moineau domestique
Gorgebleue à miroir	Perdrix grise
Linotte mélodieuse	Vanneau huppé
	Grive draine
	Zone de présence du Busard cendré



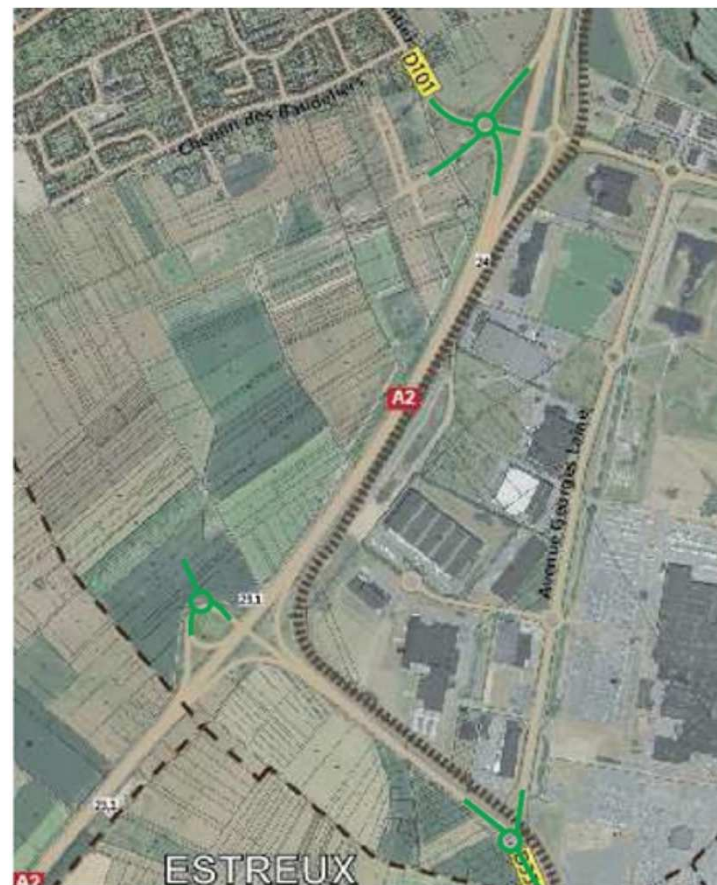


### 3. Accessibilité

- ✓ Comptages réalisés du 23 janvier 2018 au 29 janvier 2018
- ✓ Prise en compte du trafic supplémentaire attendu par l'extension du parc d'activité

➔ **Création d'un nouvel accès sur l'échangeur « sud » pleinement justifiée pour éviter de saturer l'échangeur actuel vers Onnaing**

Dossier d'opportunité validé par la DIR





**PRESENTATION DU PROJET**

Bocquet  
03 20 87 87 59



## 4. La desserte viaire

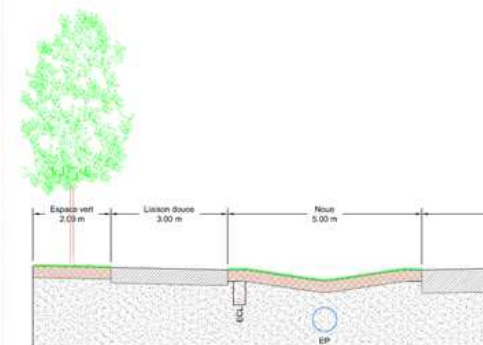





— Voies existantes

— Voire projetée \_  
continuité

○ Projet de giratoire

## 4. Les modes doux



-  Chemins existants
-  Maillage piéton projeté
-  Chemins supprimés

Aménagement de l'extension du PAVE II – Décembre 2020 - 20



## 4. Le projet d'aménagement



Aménagement de l'extension du PAVE II – Décembre 2020 - 21



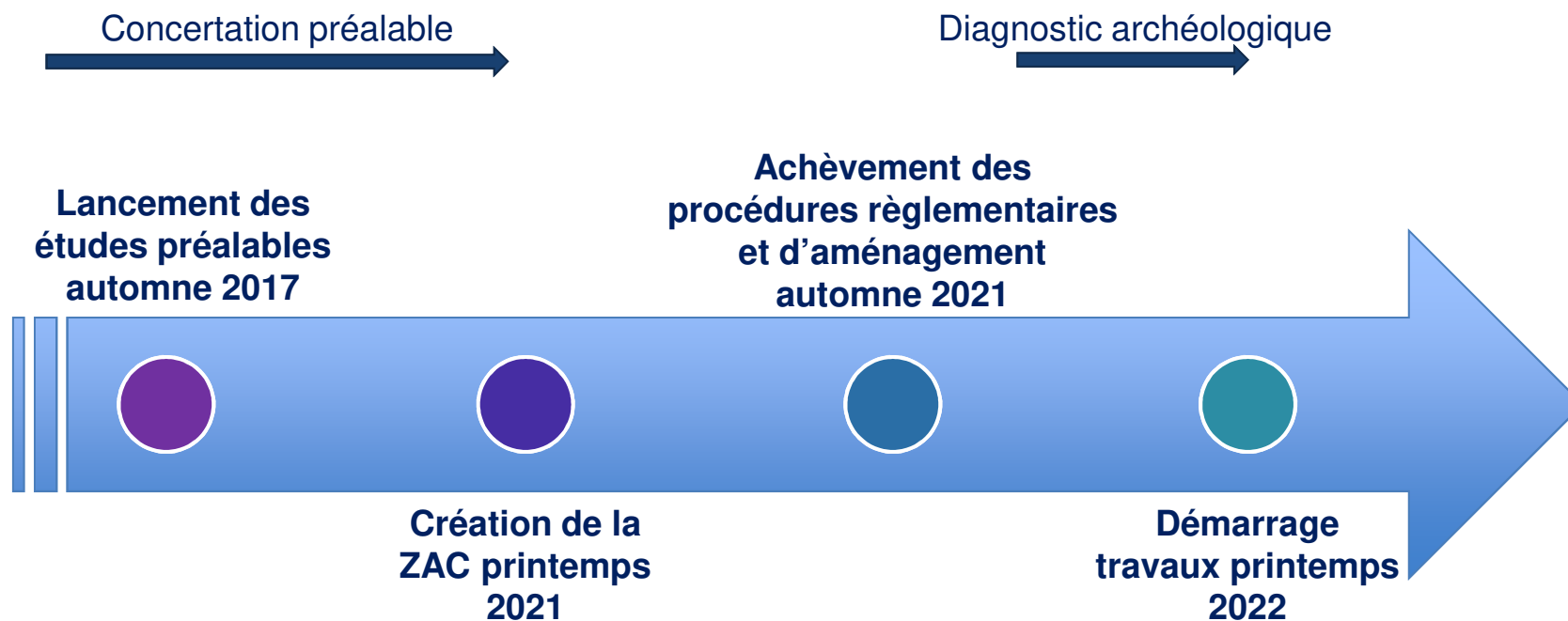


**PROCHAINES ECHEANCES**

Bocquet  
03 20 87 87 59



## 5. Prochaines échéances



Adresse mail dédiée à la concertation :

[concertationonnaingpave2@valenciennes-metropole.fr](mailto:concertationonnaingpave2@valenciennes-metropole.fr)